

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### Réunion du 17 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

#### **I. SUPPRESSION DE POSTES**

Suite aux avancements de grades d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et d'un adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de supprimer les postes suivants :

- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (31h50),
- adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (35h).

#### **II. CREATION DE POSTES**

Il est nécessaire de créer les postes suivants :

- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 33h15/semaine,
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 29 h/semaine,
- adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : 21 h/semaine.

Demande d'intégration d'un agent dans la filière administrative : après discussion, le Conseil Municipal décide de se prononcer ultérieurement.

#### **III. DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET**

Est acceptée la décision modificative de budget qui porte sur un virement de crédits pour régler une facture relative à des travaux réalisés par le SDEG (120 €).

#### **IV. PROJET D'AMENAGEMENT DE BOURG**

Il est décidé de lancer un marché de maîtrise d'œuvre qui permettra de s'appuyer sur une étude chiffrée, un estimatif des travaux et de demander les subventions.

#### **V. MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CHARENTE**

La loi NOTRe impose une mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes. Ces statuts se découpent en 3 blocs comprenant les compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, aires d'accueil gens du voyage...), des compétences optionnelles (énergies renouvelables, bornes de recharge pour véhicules électriques, développement d'une politique de logement, mise en valeur du petit patrimoine...) et compétences facultatives (équipements touristiques, assainissement collectifs...).

#### **VI. LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Il est décidé d'accorder la location de la salle des fêtes (moyenne salle) à l'Association de Zumba pour un montant de 20 € par séance.

#### **VII. AFFAIRES DIVERSES**

Un point est fait sur la Commission « Travaux » et la Commission « Finances ».

Le Conseil Municipal évoque les modalités relatives à l'instauration du télétravail dans la collectivité.

La Maison des Services au public ouvrira ses portes le 02 novembre 2016 dans les locaux de la Poste.

Le problème relatif au besoin de local pour le Club de rugby est évoqué.